

POURQUOI METTRE EN PLACE UNE SURVEILLANCE ?

Afin de protéger ce nom, vous avez eu le réflexe de le déposer à titre de marque.
Ne vous arrêtez pas là et pensez à sauvegarder votre investissement en effectuant une surveillance.



Surveiller les marques et les dénominations sociales des concurrents

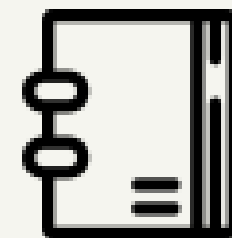
Dès qu'un tiers déposera une marque identique ou similaire, vous serez alerté.

Cette surveillance peut être étendue au dénomination sociale et nom commercial identique ou similaire à votre marque.



Agir rapidement pour sauvegarder vos droits

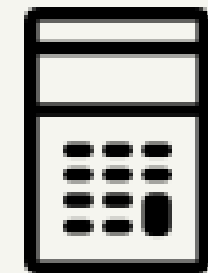
Etre informé rapidement vous permet d'agir vite et dans les délais soit devant les offices, soit devant le juge judiciaire.



Etendre la surveillance aux noms de domaine

Certains concurrents ou tiers malintentionnés peuvent réserver des noms de domaine engendrant un risque de confusion pour le consommateur.

En étant alerté vous pouvez engager des procédures extra-judiciaires et obtenir le transfert du nom de domaine litigieux



Economiser de l'argent

La surveillance a un coût mais grâce à elle, vous agissez rapidement et économisez de l'argent. Former une opposition devant l'INPI coûte moins cher qu'une procédure devant le juge judiciaire.